



30.03.2017

Déclaration de conformité

Matériel/Article

Colle: KLEIBERIT 303.0

Conformité d'alimentarité selon réglementations en vigueur

La colle Kleiberit 303.0 répond aux exigences de la directive FDA 21 CFR § 175.105 (adhésifs), selon les restrictions imposées par cette disposition et toute autre disposition en vigueur, lorsque KLEIBERIT 303.0 est utilisée suivant « de bonnes conditions de fabrication », en étant par exemple séparée par une barrière fonctionnelle ou lorsqu'il y a seulement un léger contact avec les jointures ou les bords.

Test de migration

Il appartient à tout utilisateur la responsabilité d'assurer le respect des valeurs de migration concernant le produit ou article fini dans le cadre des conditions d'applications respectives [(i) type des produits alimentaires qui entrent en contact ; (ii) durée et température du traitement et stockage en contact avec des produits alimentaires; (iii) rapport de la surface entrant en contact avec les produits alimentaires au volume].

Cette déclaration de conformité est valable tant qu'aucune modification n'est effectuée ni dans la composition ni dans la législation correspondante.

Sincères salutations,

ppa. Dr. Michael Fahrländer
Responsable Laboratoire